

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 9</i> <i>Date de convocation :</i> 20/01/2026 <i>Date d'affichage :</i> 29/01/2026	Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Anne-Sophie PARRIAUX, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ. Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN, Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie Secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ.

Ordre du jour :

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
- **Etat des décisions du maire** dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal
- **Orientations budgétaires 2026**
- **Citypark** : fin des travaux, mise en service, règlement d'utilisation
- **Elections municipales** : nouvelles modalités techniques (communes de moins de 1000 habitants), information à la population, mise à disposition des salles communales
- **Espace de la Combe d'Argent** : mise à disposition pour les cérémonies d'obsèques civiles
- **Motion** proposée par l'Association des Maires de France : liberté locale et moyens d'agir des communes
- **Emplacement** des containers à verre et à vêtements
- **Convention** de servitude de passage de réseau avec RTE
- **Intercommunalité – GBM :**
 - Travaux du Grand Besançon et des Syndicats intercommunaux depuis le 8 décembre
 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour 2026
- **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner
- **Questions diverses**

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ

➤ **Délibération n°260101 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025.

➤ **Etat des décisions du maire** dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a confiées le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat :

- Une concession de cimetière (colombarium)

➤ **Délibération n°260102 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

Le maire présente un rapport ayant pour objet d'éclairer le débat d'orientation budgétaire en conseil municipal, puis après compléments et arbitrages de servir de cadre à l'élaboration des budgets 2026, dans un contexte de réflexion pluriannuelle.

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, au départ en attente de financement des travaux de viabilisation par emprunt puis de vente de terrains, a bénéficié pour ses premières dépenses en 2021, 2023 et 2024 d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Ce n'est plus le cas en 2025, et ce n'est plus nécessaire en 2026.

1 - Situation financière de la commune

➤ **Les résultats synthétiques sur plusieurs années (comptes administratifs)**

- **Budget principal communal :** (tableau annexe)
- **Budget annexe forêt :** (tableau annexe)
- **Budget annexe lotissement** (tableau annexe)

➤ **La dette, récente et en cours**

- Un emprunt « enfouissement des réseaux » de 2010, remboursement achevé en 2020.
- Un emprunt « voirie » de 440 000 € contracté en 2013, à échéance en 2028. Emprunt transféré en 2018 à GBM avec la compétence voirie, mais le remboursement continue jusqu'en 2028 avec une annuité fixe de 32 800 €. Cette charge n'est pas comptabilisée en « remboursement d'emprunts » mais est incluse dans l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) versée annuellement par la commune à GBM en dépense d'investissement (63 608 € en 2025).
- un emprunt court terme « FCTVA » de 70 000 € contracté en 2019 et remboursé en décembre 2020.
- un emprunt court terme « relais subventions » de 215 000 € contracté en octobre 2019 et à échéance en novembre 2021. Mais les informations transmises en juin 2020 étaient erronées et les subventions étaient en réalité limitées à 33 000 €. Cet emprunt a donc été consolidé en emprunt sur 20 ans en janvier 2022, à un taux de 0,96%. Annuité fixe de 11 827 €, capital restant dû au 1er janvier 2026 : 180 288 €.
- un emprunt relais sur le budget lotissement, pour un total de 250 000 € dont 180 000 € en 2024 et 70 000 € en 2025. Le résultat de 2025 permet d'envisager prochainement le remboursement de cet emprunt, courant 2026.

En résumé pour la dette, de 2020 à 2025 : un remboursement de 70 000 € en 2020 et un emprunt relais « lotissement » de 250 000 € remboursable en 2026 grâce aux résultats et aux ventes des terrains.

➤ **La trésorerie**

Le niveau de trésorerie, très tendu en début de mandat jusqu'à début 2021, s'est nettement amélioré avec les résultats de 2021 à 2025, et permet désormais de fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

En résumé :

- Ces dernières années **le budget général** de fonctionnement dégage un résultat positif, et dernièrement encore de **56 696 € en 2025**. A noter de plus que ce résultat 2025 est pénalisé car il inclut les dépenses d'investissement du Citypark, alors que les subventions entreront au budget 2026. La capacité d'autofinancement (CAF) mobilisable pour abonder le budget d'investissement se trouve ainsi nettement améliorée par rapport aux années précédentes. Et cet effet sera accentué à partir de 2028 avec la fin du remboursement de l'emprunt « voiries » via GBM, l'ACI étant alors ramené à environ 30 000 € par an au lieu de 63 000.
- **Le budget forêt** connaît des variations importantes. Après un résultat positif de 80 704 € en 2024, lié à des travaux différés, il est **négatif de 8 935 € en 2025**, cette fois en raison de ventes de bois différées dans le temps. Mais en pluriannuel sur six ans il reste largement positif.
- **Le budget lotissement** est pleinement engagé, avec la première tranche des dépenses de viabilisation réalisée en 2025, ainsi que les premières ventes de terrain très vite après la fin des travaux. Ces premières ventes ont ainsi permis de limiter le recours à l'emprunt-relais à un total de 250 000 € en 2024 et 2025, et le remboursement pourra être assuré prochainement. La rapidité des premières ventes a également rendu inutile une avance complémentaire du budget principal. Le budget annexe lotissement dégage ainsi en 2025 un **résultat positif de 239 552 €**.
- **Le budget communal consolidé** (trois budgets) dégage au total en 2025 un **résultat positif de 287 312 €**.
- **Ce résultat très satisfaisant** permet, après un début de mandat tendu en 2020, d'envisager pour les temps qui viennent les investissements nécessaires avec une capacité d'autofinancement adaptée, ce qui n'était pas le cas les années précédentes en début de mandat.

2 - Orientations budgétaires : enjeux et perspectives

➤ Deux enjeux principaux :

- **Assurer de façon durable un équilibre du budget de fonctionnement**
 - L'enjeu consiste, après avoir assuré les services à la population (fonctionnement), à disposer d'une CAF suffisante pour abonder le budget d'investissement et pouvoir ainsi réaliser dans de bonnes conditions les équipements nécessaires.
- **Optimiser le budget d'investissement**
 - Au-delà de la CAF disponible et surtout si elle est limitée, il faut mobiliser d'autres ressources d'autofinancement des investissements (subventions, travail en régie), et procéder à des choix.

Un 3e enjeu « dette », identifié en 2021 (voir DOB mars 2021), a été traité par la consolidation sur 20 ans de l'emprunt court terme de 215 000 € contracté en 2019.

➤ **Comment s'y prendre ? Orientations et moyens.**

- **Fonctionnement**

La marge de manoeuvre sur les charges de fonctionnement est faible. Mais plusieurs opérations récentes produisent tout de même leurs effets : limitation des coûts de chauffage de la salle polyvalente grâce aux travaux de rénovation de 2019, renégociation des contrats de téléphone-internet, de photocopies, travaux en régie... Ce travail de maîtrise des dépenses se poursuit, il est permanent. Au total les dépenses réelles 2025 évoluent de 4% par rapport à 2024, en lien direct avec les charges de personnel, mais restent inférieures de 3.6% à 2023.

L'optimisation des recettes de fonctionnement est également un objectif, mais dans un contexte de baisse régulière des dotations d'Etat, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente.

A plus long terme, et en prévoyant les investissements nécessaires, de nouvelles recettes de fonctionnement sont à donc à rechercher, notamment les locations immobilières (maison de la bascule). Les recettes fiscales (taxe foncière) seront aussi impactées positivement par les constructions nouvelles, notamment le lotissement et la zone artisanale.

- **Investissement**

L'effet des investissements antérieurs sur les réserves financières et le niveau limité de la CAF interdisait jusqu'ici d'engager à court terme de nouveaux projets importants mobilisateurs de moyens sans un nouveau recours à l'emprunt.

Un choix assumé a donc été fait depuis 2020 : prioriser des projets d'intérêt général mais producteurs de moyens financiers plutôt que mobilisateurs de nouveaux moyens. Ce sont ces nouveaux moyens qui permettront de faire face aux futurs investissements.

Même si leurs enjeux ne sont de loin pas seulement financiers, plusieurs réalisations ou projets engagés entrent dans ce cadre :

- L'urbanisation de la zone AU de l'Orée des Landes
- la zone artisanale du Chauchoux, par délégation à GBM
- la micro-crèche, avec la vente du terrain
- plusieurs ventes de petits terrains
- le local télécom (fibre optique), avec vente de terrain

D'autres projets ont toutefois été réalisés en fonction des besoins :

- mise aux normes PMR des bâtiments communaux en 2022
- défibrillateurs
- travaux à l'école (menuiseries, équipements informatiques, stores anti-chaleur, éclairage interne et externe...)
- sécurisation des abords de l'école et rue de la Maltière (versement d'un fonds de concours à GBM)
- réfection des trottoirs de la rue de la Côte de Joux (versement d'un fonds de concours à GBM)
- cabane des écoliers derrière le cimetière
- équipement informatique à la mairie
- aménagement d'un Citypark sur l'emplacement de l'ancien terrain de tennis

Pour ces projets, les aides publiques ont été sollicitées et obtenues, diminuant ainsi la charge de la commune.

A noter que des produits importants, conventionnés en 2025, sont différés et attendus début 2026, **pour un total de 231 000 €**, sans autres charges sur ces opérations :

- vente de terrain sous option au lotissement (104 000 € HT)
- subventions affectées au Citypark pour 53 000 € (Agence nationale du Sport, Département, Région, CAF), alors que les dépenses ont été effectuées en 2025
- Vente à GBM du terrain de la zone artisanale (74 280 € HT)

- **Quelques pistes d'optimisation et d'orientation :**

Au final, la stratégie communale depuis 2020, considérant la situation financière à l'époque, a consisté à conduire des projets utiles à la population (habitat, sauvegarde de l'école, service de garde petite enfance, sécurité routière, équipements sportifs et de loisir...) tout en redressant puis consolidant les finances communales, **par le produit des ventes et les recettes fiscales induites.**

D'autres projets d'investissements non productifs de moyens à court terme, tels que la rénovation de la ferme de la bascule ou de l'espace du lavoir sous la mairie, **ont été volontairement différés.**

Aujourd'hui début 2026, les opérations engagées ont porté leurs fruits, et la situation financière de la commune est très différente : **les investissements différés peuvent être engagés**, et sans doute complétés par d'autres opérations utiles.

- **Quelques pistes d'investissements 2026 ou années suivantes, pour débat et priorisations :**

- Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) – obligatoire : 63 608 €
- Voirie rue de la Côte de Joux – travaux effectués en 2025 (GBM) et fonds de concours à verser en 2026
- Citypark : dépenses effectuées en 2025, reste un solde pour la piste de course, mobiliser les subventions obtenues (ANS, Département, Région, CAF)
- Sécurisation de l'église : corniches, travaux engagés,
- Cabanons en rondins – suite sur la place du monument aux morts
- Cimetière : nouveau colombarium
- Aménagement de la ferme de la bascule
- Restauration et fermeture vitrée de l'espace du lavoir sous la mairie
- Stores anti-chaaleur à la mairie
- Portes et toiture de l'atelier
- Abords de la salle de cantine
- Porte de la cabane à foin des ânes
- Godet pélican pour le tracteur, travaux sur matériel roulant, outillage
- Aménagement de la Crole suite - travail en régie ?
- Prise en charge (bien sans maître) de la maison Grappey et traitement adapté du site
- Acquisition de la maison Tournoux et traitement adapté du site en phase avec la maison Grappey
- Restauration du réservoir sous l'école
- Plantation d'arbres
- Travaux en forêt
- Lotissement : seconde tranche de travaux (finition) avant fin 2027
- Petite structure pour personnes âgées

En intercommunal :

- Liaison piétonne et cyclable avec Montfaucon via le chemin du Groseillier
- Liaison piétonne et cyclable avec le marais de Saône et la voie cyclable Saône/Montfaucon via l'étang des Allaines

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

➤ **Délibération n°260103 : City Park - mise en service et règlement**

L'adjointe aux affaires scolaires présente un projet de règlement d'utilisation du nouveau City Park.

Après débat et plusieurs précisions sur le projet, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la mise en place du règlement d'utilisation du City Park.

Le règlement sera applicable à compter du 1^{er} février 2026.

➤ **Délibération n°260104 : Elections - Mise à disposition des salles communales à titre gratuit**

Le maire propose de formaliser la mise à disposition à titre gratuit des salles communales à l'approche des élections, pour l'organisation de réunions publiques.

L'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. [...] »

En application de ces dispositions, la mise à disposition des salles est possible dans la mesure des disponibilités, pour les réunions publiques organisées par les partis politiques ou mouvements présentant des candidats pour toutes les élections politiques à venir (municipales, départementales, régionales, sénatoriales, législatives, présidentielles, européennes...).

Il est ainsi proposé que les salles municipales disponibles, salle vers l'église et salles situées sur l'Espace de la Combe d'Argent, puissent être mises gratuitement à disposition (y compris les frais de fonctionnement), dans le respect de l'égalité de traitement de tous les candidats, pour les réunions de préparation des prochaines élections municipales. En dehors des périodes électorales, les salles pourront être mises à disposition selon le tarif adopté en Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à titre gracieux des salles communales dans le cadre de la campagne électorale relative aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

➤ **Délibération n°260105 : Cérémonies d'obsèques civiles - Mise à disposition Espace de la Combe d'Argent**

Le maire propose de formaliser la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente située à l'Espace de la Combe d'Argent lors des cérémonies d'obsèques civiles pour les habitants de la commune de Gennes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente située à l'Espace de la Combe d'Argent dans le cadre de cérémonies d'obsèques civiles pour les habitants de la commune de Gennes.

Cette mise à disposition sera prioritaire sur toute autre utilisation de la salle, hormis locations programmées à l'avance et ayant fait l'objet d'une convention de location.

➤ **Délibération n°260106 : Motion de soutien pour les finances et les libertés locales et les moyens d'agir des communes**

Présentation d'une motion proposée par l'AMF :

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes.

La commune de Gennes partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;

L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;

La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Gennes s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

Le **pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;

Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;

Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, **le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;

La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;

La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;

La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;

La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;

La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres.

A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion de soutien

➤ **Délibération n°260107 : Convention de passage de lignes électriques enterrées**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de l'étude SCP Caroline EULRY et Anne DECORPS-SCHERBECK située à Lunéville (54300) une proposition de convention de servitude entre la Commune de Gennes et RTE afin de formaliser le passage de lignes électriques souterraines de raccordement au poste de Saône et que ces ouvrages traversent une parcelle appartenant à la Commune de Gennes. Il est prévu que cette traversée engendre l'établissement de servitude et le versement d'indemnité à la Commune.

Le tableau présenté ci-dessous détaille la localisation de cette servitude et de l'indemnité programmée.

Sections	Numéros	Lieux-dits	Servitude souterraine	Indemnité
B	645	Aux Epinettes	20 m	150 €

Ce passage de canalisations électriques nécessite la ratification de convention avec R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) dont Monsieur le Maire donne lecture pour que les membres de l'assemblée soient en mesure de se prononcer.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'implantation de ligne souterraine présentée ;
- Autorise le Monsieur le Maire à signer ladite convention avec R.T.E. au nom de la Commune de Gennes.

➤ **Délibération n°260108 : Coût définitif des transferts de charges 2025 - Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026**

À l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCL, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine.

Cette commission s'est réunie le 11 décembre 2025 afin de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2025. Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2026, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement des bonus « soutenabilité ».

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2025 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2026 d'autre part.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 décembre 2025 joints en annexe,

DELIBERE,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2025 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 11 décembre 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les montants prévisionnels de charges transférées pour 2026, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2026, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, et l'ajustement des bonus « soutenabilité ».

➤ **Délibération n°260109 : Containers à verres et à vêtements**

On constate régulièrement d'importants dépôts sauvages de verre et d'autres déchets au pied des containers à verre et à vêtements, sur le parking de l'Espace de la Combe d'Argent. Du verre cassé, des cartons, de la vaisselle, différents déchets inappropriés et dernièrement encore un chat mort sont retrouvés au sol par les employés communaux et nécessitent pour eux un important et pénible travail de nettoyage.

Les membres du Conseil municipal déplorent catégoriquement ces incivilités récurrentes et le travail imposé de ce fait aux employés communaux. Il est observé qu'une partie du problème est manifestement liée à l'emplacement des containers à proximité du rond-point de la route départementale, avec des dépôts de la part de personnes de passage.

Dans ces conditions, les membres du Conseil municipal, après débat, décident à l'unanimité une modification de l'emplacement des containers vers un autre emplacement dans le village. Une information sera assurée auprès des habitants au moment du déplacement des containers.

➤ **Intercommunalité – GBM :**

- Travaux du Grand Besançon et des Syndicats intercommunaux depuis le 8 décembre
 - 9 décembre : SCOT Conseil syndical
 - 11 décembre : GBM comité de secteur plateau
 - 11 décembre : commission de la source d'Arcier
 - 11 décembre : GBM Conseil de communauté
 - 16 décembre : association des maires, réforme électorale, visio
 - 7 janvier : GBM commission des finances
 - 14 janvier : Trail des forts, RV à l'école avec GBM pour l'organisation
 - 19 janvier : Communes forestières, conseil d'administration
 - 20 janvier : Pipe-Line, commission de sécurité
 - 21 janvier : Syndicat du marais
 - 23 janvier : Gendarmerie de Tarragnoz, prise de commandement de la majore Richard
 - 24 janvier : Pompiers, cérémonie de la Sainte Barbe à Saône

➤ **Commissions et groupes-projets :** avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

• **Forêt-bois**

L'arbre tombé dans le terrain des ânes sera intégré à l'affouage

Les acquéreurs de bois de chauffage qui ont confirmé leur acquisition seront prochainement contactés pour venir retirer leur bois.

• **Bibliothèque : Apéro littéraire vendredi 30 janvier à 18h30**

Le groupe bibliothèque vous propose de se retrouver pour échanger autour de votre livre "coup de coeur" de l'année 2025, autour d'un verre de l'amitié. Vous pouvez aussi venir juste pour échanger à propos des livres proposés.

➤ **Questions et informations diverses**

La famille de Monsieur Michel ROGNON, retrouvé malheureusement décédé en forêt à Montfaucon après une battue organisée à partir de la cabane de chasse de Gennes, remercie chaleureusement les participants et tout particulièrement les chasseurs dont les conseils ont été précieux. La famille nous demande de leur transmettre toute sa gratitude.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 17/12/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0020 – Edifier une piscine – rue de la Corvée – parcelle cadastrée AA 182

Le 20/01/2026 : déclaration préalable 025 267 25 C0021 – Edifier un garde-corps sur un escalier existant – rue du Lavoir – parcelle cadastrée AB 18

Urbanisme : Rejet tacite

Le 12/01/2026 : permis de construire 025 267 25 C0013 – Construction d'une dépendance habitable à une maison d'habitation – rue du Bouchet des Charles – parcelle cadastrée AB 253

Concession cimetière : Le 19/01/2026 : (Concession Columbarium)

Etat civil :

Le 12/12/2025 : Décès de Mme Catherine JANNIN.
Le 14/01/2026 : Décès de Mme Martine HUERTAS.
Le 17/01/2026 : Décès de Mr René LAMY.
Le 19/01/2026 : Décès de Mr Charles JANNIN.
Le 22/01/2026 : Décès de Mme Paulette MENETRIER.

En ces tristes circonstances, nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Date du prochain Conseil municipal : **lundi 2 mars 2026**

Les délibérations n°260101 à n°260109 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		